AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°153/2023)
PERMIS D'URBANISME

Le projet est soumis à une 3ème enquête publique en application de l'article 126/1 du CoBAT

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :
- Adresse du bien : Place de Saint-Job 26-27.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45925-2021 : agrandir les rez-de-chaussée des immeubles n°s 26 et 27, changer l'affectation de la surface commerciale du n° 27 de commerce de service en restaurant et débit de boissons (commerce de type HoReCa), aménager un logement unifamilial aux étages des deux immeubles, réunir les deux jardins et aménager un emplacement de parking, une zone de déchargement et un espace pour le stockage des vélos du côté de la chaussée de Saint-Job.

Nature de l'activité : logement et commerce.

Zone : PRAS : en zone d'habitation, en liseré de noyau commercial et le lojng d'un espace structurant
PPAS : n°56 - Quartier Saint-Job/Carloo - A.R. du 08/02/1989.

Motifs principaux de l'enquête :
- application de l'article 126§11 du CoBAT : dérogations au PPAS n°56 :
  - article IV.2.2.A.1.2 profondeur des bâtiments principaux
  - article IV.2.2.A.1.4 toiture des bâtiments principaux
  - prescription particulière de la zone 2.6 en matière d'implantation et gabarit fixée au plan
- dérogation à l'article 4 du Titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'article 6 du Titre I du RRU (toiture - hauteur)

L'enquête publique se déroule à partir du **11/09/2023** et jusqu'au **25/09/2023** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :
- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :
- le **mercredi 11 octobre 2023** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 01/09/2023.
Par ordonnance :
La Secrétaire communale, Laurence VAINSEL.
L'Echevin de l'Urbanisme, Jonathan BIERMANN.
Le Bourgmestre, Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°154/2023)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue de la Floride 62.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47023-2023 : mettre en conformité les profils des murs mitoyens impliquant une dérogation plus importante au Règlement Régional d'Urbanisme en matière de profondeur (article 4) ainsi qu'en matière de hauteur (article 3.3) du PPAS 51.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zone d'habitation
PPAS : n°51 - Quartier Floride-Langeveld - A.R. du 15/04/1988.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'article 126§11 du CoBAT : dérogation au PPAS n°51 : article 3.3 (hauteur)
- dérogation à l'article 4 du Titre I du RRU (profondeur de la construction).

L'enquête publique se déroule à partir du **11/09/2023** et jusqu'au **25/09/2023** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 11 octobre 2023** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 04/09/2023.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°155/23)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Chaussée d'Alsemberg 1256.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47031-2023 : mettre en conformité l'augmentation du volume de la construction et la modification de la typologie architecturale de la façade avant et réaménager l'intérieur de l'habitation.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zone mixte et le long d'un espace structurant.

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'article 4 du Titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'article 6 du Titre I du RRU (toiture - hauteur).

L'enquête publique se déroule à partir du **11/09/2023** et jusqu'au **25/09/2023** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 11 octobre 2023** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 01/09/2023.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°156/2023)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Chaussée de Waterloo 717b, 717c et 719 - Rue Vanderkindere 564.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-46951-2023 : extension d'un magasin grande surface.

Nature de l'activité : commerce.

Zone : PRAS : en zone d'habitation, dans une galerie commerçante, en liseré de noyau commercial et le long d'un espace structurant.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription particulière 22.2 du PRAS (superficie de plancher des commerces comprise entre 1000 et 2500 m² en liseré de noyau commercial)

L'enquête publique se déroule à partir du **11/09/2023** et jusqu'au **25/09/2023** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 11 octobre 2023** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 01/09/2023.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°157/2023)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue Vanderkindere 112.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47039-2023 : mettre en conformité l'ouverture de la cuisine et les modifications structurelles de la façade arrière. Aménager une terrasse sur toiture plate et rehausser le mur mitoyen.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zone d'habitation et en liseré de noyau commercial.

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'article 4 du Titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'article 6 du Titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne).

L'enquête publique se déroule à partir du **11/09/2023** et jusqu'au **25/09/2023** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 11 octobre 2023** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 01/09/2023.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°158/2023)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :
- Adresse du bien : Avenue d'Orbaix 21A.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47036-2023 : Mettre en conformité une maison unifamiliale.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zone d'habitation à prédominance résidentielle
PPAS : n°4 - avenue d'Orbaix - A.R. du 15/03/1954

Motifs principaux de l'enquête :
- application de l'article 126§11 du CoBAT : dérogations au P.P.A.S. n°4 en ce qui concerne les articles 1 et 1A.

L'enquête publique se déroule à partir du **11/09/2023** et jusqu'au **25/09/2023** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :
- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :
- le **mercredi 11 octobre 2023** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 01/09/2023.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.